



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

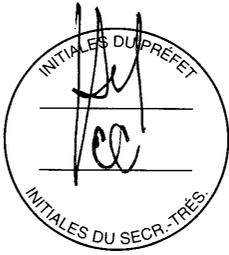
Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 8 novembre 2018

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 7 novembre 2018, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte et Jean-Claude Pouliot et Mme Caroline Turgeon, en remplacement de M. Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de secrétaire.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue et mentionne qu'il a rencontré à deux reprises la nouvelle députée, Mme Émilie Foster. Il félicite la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour leur acceptation au sein de l'Association des plus beaux villages du Québec. Il constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 octobre 2018
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 octobre 2018
6. Protocole local d'interventions d'urgence hors route
  - 6.1 Adoption de la version finale du *Protocole local d'intervention des urgences hors route ou en milieu isolé*
  - 6.2 Achat du côte-à-côte
7. Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités de la MRC de l'Île d'Orléans devront apporter à leur réglementation d'urbanisme
8. Octroi du contrat de déneigement au Poste de la Sûreté du Québec
9. Octroi du contrat de déneigement au Bureau d'accueil touristique
10. Modification et remplacement de la résolution 2018-09-93 – Demande d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2018 (Volet 2 – Aide financière au transport collectif régional)
11. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 500 000 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018
12. Résolution autorisant le Réseau de lutte intégrée de l'Île d'Orléans à utiliser l'Atlas sur les terres agricoles et bâtiments inexploités de l'Île d'Orléans
13. Résolution d'appui à la Phase 2 du Projet de conservation volontaire à l'Île d'Orléans
14. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2018
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 2• Renonciation au délai d'avis de convocation

#### Résolution 2018-11-109

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

### 3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2018-11-110

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout des points :

- 11.1 Résolution d'adjudication d'un emprunt par billets – Règlement d'emprunt 2018-02 ;
- 16.1 *Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans – Règlement 2018-303 ;*
- 16.2 *Nomination des membres du Comité de suivi – Politique culturelle et patrimoniale ;*

le point 16. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

### 4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 octobre 2018

#### Résolution 2018-11-111

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 3 octobre 2018.

### 5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 octobre 2018

5. Résolution de signature mandatant le préfet et la direction générale – Projet « Le défi de l'eau : l'Île d'Orléans se mobilise » (p. 2)  
Le projet a été déposé le 2 novembre dans le cadre du programme Territoires : Laboratoires d'innovations bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Plus de 25 producteurs ont signifié leur intérêt.

### 6• Protocole local d'interventions d'urgence hors route

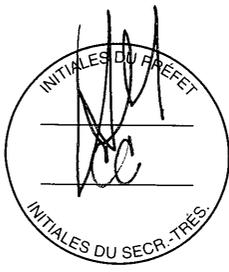
#### 6.1 Adoption de la version finale du Protocole local d'intervention des urgences hors route ou en milieu isolé

##### Résolution 2018-11-112

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter la version finale du Protocole local d'intervention des urgences hors route ou en milieu isolé.

#### 6.2 Achat du côte-à-côte

##### Résolution 2018-11-113



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** la MRC a lancé le 28 septembre 2018 un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un côte-à-côte Honda Pioneer SXS 1000M 5DJ ;

**Attendu que** la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, les soumissions suivantes aux prix ci-après indiqués (excluant les taxes applicables) :

Soumissionnaires	Montant avant taxes 2018	Montant avant taxes 2019
Centre Lavertu	Pas de soumission	27 586,00 \$
Moto Rive-Sud Inc.	26 012,61 \$	27 612,61 \$
Adrénaline Sports	24 889,00 \$	26 889,00 \$

**Attendu que** les soumissions reçues sont conformes aux exigences de l'appel d'offres ;

**En conséquence, il est proposé par** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** :

- **D'octroyer** le contrat pour la fourniture d'un côte-à-côte rouge Honda Pioneer SXS 1000M 5DJ 2018 à Adrénaline Sports pour la somme de 24 889 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 10 octobre 2018 ;
- **Que** copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres.

### 7• Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités de la MRC de l'Île d'Orléans devront apporter à leur réglementation d'urbanisme

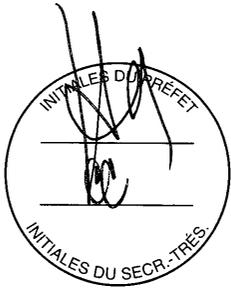
#### Résolution 2018-11-114

**Attendu que** la MRC de l'Île-d'Orléans a adopté, via la résolution 2015-11-106, le Règlement de concordance #2015-03 ainsi que le Document portant sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans et règlement d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement de concordance #2015-03 ;

**Attendu que** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a désapprouvé le règlement de concordance #2015-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU QUE le MAMOT a demandé à la MRC de l'Île-d'Orléans de remplacer son règlement pour répondre aux orientations gouvernementales ;

**Attendu que** les modifications exigées par le MAMOT n'impliquent aucune modification relative au Document



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

portant sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans et règlement d'urbanisme ;

**Attendu que** le Règlement numéro 2018-01 remplaçant le Règlement de concordance numéro 2015-03 du «Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île-d'Orléans», adopté lors de la séance du conseil des maires du 16 mai 2018, est entré en vigueur conformément à la loi le 10 août 2018 ;

**En conséquence, il est proposé** par M. Jean-Claude Pouliot, appuyé par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** :

- **D'ASSURER** la concordance des plans et règlements d'urbanisme municipaux, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2018-01, à l'aide du Document portant sur la nature des modifications adopté via la résolution 2015-11-106 ;
- **D'autoriser** la direction générale de la MRC de l'Île-d'Orléans à transmettre une copie certifiée conforme du document aux municipalités.

### 8• Octroi du contrat de déneigement au Poste de la Sûreté du Québec

#### Résolution 2018-11-115

**Attendu que** la MRC a lancé le 28 septembre 2018 un appel d'offres sur invitation pour le déneigement au sol du Poste de la SQ et du Bureau d'accueil touristique de l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, les soumissions suivantes aux prix ci-après indiqués (excluant les taxes applicables) :

Soumissionnaires	Poste de la SQ	Bureau d'accueil touristique
Dave Morin	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné
Réal Lachance	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné
Yannick Tailleux	4 795 \$ / année pour 2018-2021	3 795 \$ / année pour 2018-2021

**Attendu que** les soumissions reçues sont conformes aux exigences de l'appel d'offres ;

**En conséquence, il est proposé par** M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** :

- **D'octroyer** le contrat pour le déneigement au sol au Poste de la Sûreté du Québec à l'Île d'Orléans à Déneigement Y. Tailleux pour la somme de 4 795 \$ par année pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 5 octobre 2018 ;
- **Que** copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 9• Octroi du contrat de déneigement au Bureau d'accueil touristique

#### Résolution 2018-11-116

**Attendu que** la MRC a lancé le 28 septembre 2018 un appel d'offres sur invitation pour le déneigement au sol du Poste de la SQ et du Bureau d'accueil touristique de l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, les soumissions suivantes aux prix ci-après indiqués (excluant les taxes applicables) :

Soumissionnaires	Poste de la SQ	Bureau d'accueil touristique
Dave Morin	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné
Réal Lachance	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné
Yannick Tailleur	4 795 \$ / année pour 2018-2021	3 795 \$ / année pour 2018-2021

**Attendu que** les soumissions reçues sont conformes aux exigences de l'appel d'offres ;

**En conséquence, il est proposé par** Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** :

- **D'octroyer** le contrat pour le déneigement au sol au Bureau d'accueil touristique à l'Île d'Orléans à Déneigement Y. Tailleur pour la somme de 3 795 \$ par année pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2021-2021, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 5 octobre 2018 ;
- **Que** copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres.

### 10• Modification et remplacement de la résolution 2018-09-93 – Demande d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2018 (Volet 2 – Aide financière au transport collectif régional)

Le ministère des Transports demande l'ajout de quelques informations à la résolution 2018-09-93, telle qu'adoptée par le Conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire du 12 septembre 2018.

#### Résolution 2018-11-117

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

**Attendu que** les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

**Attendu que** Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Autobus des Monts pour effectuer le transport collectif et adapté pour la période de 2015 à 2021 ;

**Attendu que** l'aide financière pouvant être accordée par le ministère des Transports à un organisme admissible ne peut dépasser 66% des dépenses admissibles ;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans atteste au ministère des Transports l'adoption du Plan de développement du transport collectif et que le Plan de développement du transport collectif 2018 est annexé à la présente ;

**Attendu qu'en** 2017, 5 458 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 6 000 déplacements en 2018 ;

**Attendu que** le surplus accumulé au 31 décembre 2017 était de 9 601 \$ et que, de ce montant, 5 556,13 \$ est attribuable aux aides financières du ministère des Transports ;

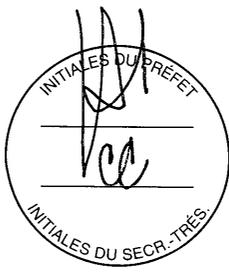
**Attendu que**, pour les services de transport collectif, la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités prévoient contribuer en 2018 pour une somme de 17 950 \$, à laquelle s'ajoutera un montant de 15 300 \$ provenant du Fonds de développement des territoires ;

**Attendu que** la participation prévue des usagers sera de 23 500 \$ en 2018 ;

**Attendu que** ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendraient les appuyer ;

**En conséquence**, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers et résolu à l'unanimité :

- **Que** la MRC de l'Île d'Orléans prévoit effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements en transport collectif ainsi que des revenus de 172 000 \$ et des dépenses admissibles de 194 000 \$ ;
- **Que** la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport collectif régional est de 56 750 \$ ;
- **Que** la MRC de l'Île d'Orléans confirme que dans son plan de développement et le budget adopté, aucune somme provenant du surplus accumulé attribuable aux aides financières du ministère des Transports ne sera utilisé pour 2018 ;
- **Que** la MRC de l'Île d'Orléans demande au ministère des Transports de lui octroyer une contribution financière pour 2018 de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2018 (volet 2 – Aide financière au transport collectif régional) ;
- **Qu'**afin d'éviter toute confusion, la résolution 2018-09-93 est remplacée par la résolution 2018-11-117 ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports et à Développement Côte-de-Beaupré.

### 11• Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 500 000 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018

#### Résolution 2018-11-118

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billets pour un montant total de 500 000 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-02	500 000 \$

**Attendu qu'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu unanimement** :

**Que** le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le préfet et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

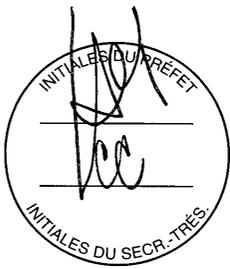
2019.	160 600 \$	
2020.	166 600 \$	
2021.	172 800 \$	
2021.	0 \$	(à renouveler)

### 11.1 Résolution d'adjudication d'un emprunt par billets - Règlement d'emprunt 2018-02

#### Résolution 2018-11-119

#### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	2 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9372 %
Montant :	500 000 \$	Date d'émission :	14 novembre 2018



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2018, au montant de 500 000 \$ ;

**Attendu qu'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

160 600 \$	2,65000 %	2019
166 600 \$	2,90000 %	2020
172 800 \$	3,05000 %	2021

Prix : 98,72300 Coût réel : 3,59880 %

### 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

160 600 \$	3,66000 %	2019
166 600 \$	3,66000 %	2020
172 800 \$	3,66000 %	2021

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,66000 %

### 3 -CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS

160 600 \$	3,72000 %	2019
166 600 \$	3,72000 %	2020
172 800 \$	3,72000 %	2021

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,72000 %

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est **proposé** par Mme Caroline Turgeon, **appuyé** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu unanimement** :

- **Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- **Que** la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2018 au montant de 500 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-02. Ces billets sont émis au prix de 98,72300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série trois (3) ans ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- **Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### 12• Résolution autorisant le Réseau de lutte intégrée de l'Île d'Orléans à utiliser l'Atlas sur les terres agricoles et bâtiments inexploités de l'Île d'Orléans

#### Résolution 2018-11-120

**Attendu que** dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 (l'Entente), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a été mandatée pour produire un Atlas sur les terres agricoles et bâtiments inexploités de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (l'Atlas) ;

**Attendu que** la CMQ et la MRC de l'Île d'Orléans ont signé un Protocole d'entente quant à l'utilisation des données géomatiques comprises dans l'Atlas ;

**Attendu que** les parties de l'Entente souhaitent que les données géomatiques utilisées pour produire l'Atlas leur soient disponibles ;

**Attendu que** les données géomatiques en cause ont avantage à être utilisées pour réaliser des projets avec des partenaires du territoire dont la finalité implique le développement agricole et forestier de la MRC ;

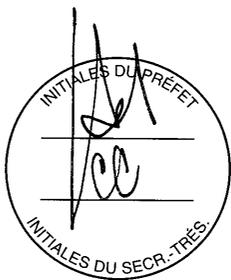
**Attendu** l'importance du Réseau de Lutte Intégrée Orléans inc. (RLIO) pour les producteurs agricoles répartis dans les six municipalités de l'Île, et ce depuis 1988 ;

**Attendu que** les principaux impacts des travaux menés par le RLIO sont :

- La diminution des risques liés à l'utilisation des pesticides ;
- La conservation des ressources sol-eau en milieu agricole ;
- Les améliorations des pratiques culturales ;
- Le développement et le transfert technologique en agriculture sous la forme de projets en partenariat avec plusieurs intervenants du milieu ;
- La promotion de l'agriculture durable et du respect de la biodiversité ;

**Attendu** la demande formulée par le RLIO pour l'utilisation des orthophotos de l'Atlas dans le cadre de leurs travaux avec les producteurs agricoles de l'Île ;

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de permettre au Réseau de Lutte Intégrée de l'Île Orléans inc. d'utiliser les orthophotos comprises dans l'Atlas sur les terres agricoles et bâtiments inexploités de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 13• Résolution d'appui à la Phase 2 du Projet de conservation volontaire à l'Île d'Orléans

En juillet 2014, la MRC appuyait la première Phase du Projet de conservation volontaire des milieux naturels riverains d'intérêt à l'Île, lequel a été réalisé de 2015 à 2018 par l'Agence forestière des deux rives. Ce projet, ayant entraîné la signature de 30 ententes de conservation volontaire en milieu privé et la caractérisation de 557 hectares, s'est avéré une véritable réussite. Constatant que de nombreux propriétaires n'ont pu en bénéficier, l'Agence souhaite entreprendre une deuxième phase.

#### Résolution 2018-11-121

**Attendu que** le projet se déroulera, sous réserve de l'obtention du financement requis, sur le territoire de la MRC de l'Île d'Orléans, des mois d'avril 2019 à mars 2022 ;

**Attendu que** le projet s'inscrit dans une vision de protection des milieux naturels et d'amélioration de la qualité du milieu de vie des communautés riveraines du fleuve Saint-Laurent ;

**Attendu que** le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'aménagement du territoire de la MRC de l'Île d'Orléans et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec ;

**Attendu que** le projet s'adresse prioritairement aux propriétaires fonciers de la rive nord de l'Île d'Orléans possédant au moins un milieu naturel riverain d'intérêt et désirant participer au projet ;

**Attendu que** le projet a comme objectif principal de sensibiliser les propriétaires fonciers et la population locale à l'importance de la conservation des milieux naturels riverains ;

**Attendu que** le projet contribuera à protéger les habitats fauniques et floristiques riverains se trouvant sur la rive nord de l'Île d'Orléans ;

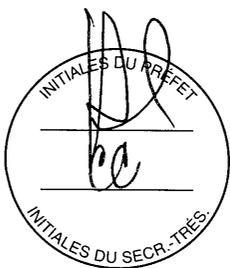
**Attendu que** le projet contribuera à préserver le paysage du fleuve Saint-Laurent et de l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** le projet contribuera à préserver la biodiversité ainsi qu'à maintenir l'intégrité de l'écosystème du Saint-Laurent, de ses affluents et de l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** ce projet répond aux préoccupations de la MRC de l'Île d'Orléans et des municipalités concernées ;

Sur **proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu** d'appuyer la Phase 2 du projet de Conservation volontaire de milieux naturels riverains d'intérêt dans la MRC de l'Île d'Orléans (2019-2022) de l'Association forestière des deux rives et de contribuer en nature à son succès par la fourniture de données pertinentes, le prêt de services et de ressources humaines.

### 14• Adoption des dépenses du mois d'octobre 2018



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2018-11-122

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2018, lesquelles s'élèvent à 314 234,63 \$.

### 15• Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

### 16• Varia

#### 16.1 Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2018-303

##### Résolution 2018-11-123

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2018-303 de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, modifiant le règlement de construction 2005-199, afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

#### 16.2 Nomination des membres du Comité de suivi – Politique culturelle et patrimoniale

##### Résolution 2018-11-124

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité de suivi – Politique culturelle et patrimoniale :

- M. Jean-Pierre Turcotte, maire de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, représentant la MRC ;
- Mme Amélie Gagné, professionnelle, ministère de la Culture et des Communications ;
- Mme Karina Kelly, présidente, Le Regroupement BLEU – Artistes et artisans d'art de l'Île d'Orléans ;
- Mme Évelyne Laflamme, directrice générale, La Fondation François-Lamy, Regroupement des équipements culturels de l'Île d'Orléans ;
- Nom du représentant des bibliothèques à venir ;
- Mme Annette D. Robitaille, membre du Comité de suivi de la 1<sup>ère</sup> Politique culturelle et patrimoniale de l'Île d'Orléans ;
- Mme Marie-Maude Chevrier, conseillère touristique et culturelle, MRC.

Une première rencontre de travail a eu lieu le 2 novembre dernier.

### 17• Période de questions

Elle débute à 20h58 et se termine à 21h28.



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 18• Levée de la réunion

#### Résolution 2018-11-125

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** Mme Caroline Turgeon, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h29.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 28 novembre 2018 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille.**

*Chantale Cormier.*

Chantale Cormier  
Directrice générale

*Harold Noël*

Harold Noël  
Préfet